



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

porcs

Question au Gouvernement n° 2604

Texte de la question

DIFFICULTÉS DE LA FILIÈRE PORCINE

M. le président. La parole est à M. Yannick Favennec, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Yannick Favennec. Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dans trois jours s'ouvrira à Paris la plus belle vitrine du savoir-faire de l'agriculture française. Mais ce salon de l'agriculture se déroulera sous tension, dans un contexte marqué par une chute des cours des productions animales et végétales. La raison en est une conjugaison de situations économiques difficiles et de contraintes environnementales que ne supportent plus nos agriculteurs.

C'est le cas par exemple des producteurs de porcs, les Bretons bien sûr, mais aussi les Normands et également ceux de mon département, la Mayenne, qui en compte 600. Tous souffrent et sont à bout. Au-delà des éleveurs, c'est toute la filière qui est touchée en amont, notamment les abattoirs, le tout sur fond d'embargo russe et de guerre des prix dans la grande distribution. Le cours du porc chute. Le prix au kilo est de 30 à 40 centimes en dessous du coût de revient et le manque à gagner approche les 25 euros par porc sortant de son élevage.

Ces lourdes pertes ne permettent plus aux éleveurs de faire face. Nombre d'entre eux sont engagés dans des procédures de redressement. Beaucoup se retrouvent dans une situation financière et humaine catastrophique.

Les responsables de la filière réclament des mesures de soutien d'urgence : des aides au stockage privé en Europe, des reports d'annuités, des allègements de cotisations sociales, des prêts de trésorerie. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour redonner de l'espoir à nos éleveurs et sauver les milliers d'emplois qui en découlent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, vous avez évoqué la question de l'environnement et celle de la situation des prix agricoles. Je vous demande d'éviter de lier les deux. Vous l'avez dit très justement : la question des prix est une question de marché, liée à une production de céréales bien plus importante que celle que l'on avait pu connaître les années précédentes, et s'agissant du porc, à une conjonction de plusieurs facteurs ayant entraîné une crise profonde. Il faut y répondre par des mesures conjoncturelles, et vous avez listé un certain nombre d'entre elles.

Hier nous avons rencontré la Fédération nationale porcine. Nous allons mettre en place dans toutes les préfectures une cellule d'urgence, qui va traiter les questions que vous avez évoquées : allègements, reports de

cotisations de la Mutualité sociale agricole, reports et allègements sur les remboursements et les frais financiers, allègement ou suppression des taxes sur le foncier non bâti parce qu'il fallait régler ces problèmes, mobilisation de l'ensemble des institutions financières pour obtenir des allègements sur les frais financiers.

Nous avons acté l'ensemble de ces dispositions hier avec les représentants de la profession. Cela fera l'objet d'une mise en œuvre. Dès cet après-midi, il y aura en Bretagne une réunion avec l'ensemble des représentants de la grande distribution, car chacun doit prendre conscience que le prix est un enjeu aujourd'hui et qu'on ne peut pas continuer dans la déflation.

J'ajoute que dès le début du mois d'avril, l'étiquetage des viandes fraîches porcines mentionnera l'origine française de la production. Nous avons demandé à la grande distribution de favoriser l'achat de produits français. Aujourd'hui, la viande porcine française est disponible ; il faut maintenant qu'elle soit sur les étales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2604

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2015](#)